

Le capitaine de génie Harris, arrivé à Bombay avec deux Abyssiniens, est porteur d'un traité de commerce qu'il a conclu au nom de l'Angleterre avec le monarque de Shoa. Désormais les relations de l'Angleterre avec l'Abyssinie seront établies sur un pied amical. Plus de 7,000 esclaves chrétiens ont été délivrés par notre intercession. Les pauvres princes de la maison de Shoa, qui, depuis Salomon, étaient constamment condamnés aux fers et à être ensevelis dans une prison perpétuelle, ont été rendus à la liberté. On en saura bientôt davantage sur ce traité conclu avec cette partie de la mystérieuse Afrique.

On écrit de Caboul que Mahomed-Ukhbar reste à Jellalabad avec Shun-Sooden. Sur les côtes de la Chine, les vols sont à l'ordre du jour. On dit que les dépêches de sir Henri Pottinger reçues par le major Malcolm sont très satisfaisantes. Des différends sérieux paraissent s'être élevés entre le roi de Lucknow et l'envoyé du gouverneur-général près cette cour. Le roi se montre très intraitable.

—Une correspondance de Téhéran parle de nombreuses calamités qui sont survenues en Perse à la suite de l'apparition de la comète. Le chiffre des victimes d'un tremblement de terre qui a bouleversé la ville de Koi s'élève à 3,000. Cette malheureuse cité est dans la consternation.

—Le bateau à vapeur anglais *Pegasus*, en passant près des îles Ferne, le 21, a touché sur un rocher et s'est abîmé. Il était à peu près une heure du matin. Cinquante passagers et l'équipage, à l'exception de cinq matelots, ont péri. Ces cinq malheureux ont été recueillis par le *Martello*. Ils étaient dans la position la plus affreuse. Deux étaient accrochés au grand mât, qui paraissait encore à fleur d'eau, deux autres étaient dans un petit bateau, et le cinquième flottait sur une grosse pièce de bois, débris du bâtiment. L'équipage du *Pegasus* se composait d'environ soixante individus.

VARIÉTÉS.

Jefferson et les rois d'Europe.—On vient de découvrir une lettre écrite par l'illustre Jefferson, ex-ministre des Etats-Unis en France, à un de ses amis qui était alors gouverneur du New-Hampshire. Dans cette lettre, il passait en revue, comme suit, les rois et les reines de son temps.

« Louis XVI, dit-il, était un sot ; je le sais par moi-même, en dépit des réponses que l'on a mises dans sa bouche, lorsqu'il a été jugé. Le roi d'Espagne était un sot, ainsi que celui de Naples. Ils passaient leur vie à chasser, et s'envoyaient des courriers deux fois par semaine, à mille milles de distance, pour s'apprendre les uns aux autres quel gibier ils avaient tué la veille. Le roi de Sardaigne était un sot. Tous ceux-là étaient Bourbons. La reine de Portugal, de la famille de Bragança, était idiote par nature. Il en était ainsi du roi de Danemark. Leurs fils, comme régents, exerçaient les pouvoirs royaux. Le roi de Prusse, successeur du grand Frédéric, n'était qu'un porc (*hog*) de corps et d'esprit. Gustave de Suède et Joseph d'Autriche étaient vraiment fous ; George d'Angleterre, vous le savez, portait la camisole de force. Il ne restait donc plus que la vieille Catherine, qui avait été choisie trop récemment pour avoir eu le temps de perdre tout son bon sens. Voilà dans quel état Bonaparte a trouvé l'Europe. Tous ces animaux étaient sans force et sans esprit ; et c'est ainsi qu'il en sera pour tout monarque héréditaire, après quelques générations. Alexandre, petit-fils de Catherine, est encore une exception. Il peut marcher tout seul. Mais aussi il n'est que de la troisième génération. Sa race n'est pas encore usée. Ainsi finit le livre des rois, dont veut Dieu nous délivrer ! »

L'auteur de cette étrange boutade républicaine, s'il vivait de nos jours, serait fort embarrassé, sans doute, d'expliquer comment et pourquoi, après bien peu de générations, les présidents américains, bien qu'ils ne soient pas héréditaires, n'ont pas moins dégénéré que les rois d'avant 93. Et, sans doute, ne pouvant nier le génie dont Louis-Philippe a donné tant de preuves à ses amis comme à ses ennemis, il dirait que ce roi est le premier de sa race.

Un de nos correspondants, dit *l'Echo de l'Est*, nous transmet copie d'une lettre que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, et à laquelle nous conservons le cachet original :

Mécusson maître chaudronnier est sciencé dans tous les arts et métiers domicilié à Pargny sous Mureau

A Monsieur le Préfet, de la Préfecture à Epinal

M. le Préfet

Les montagnes de Rorthey Etant situées au rasibus du niveau de celles de Pargny sous Mureau, est les Eaux pluviales poussées par la vacillance de la constructivité des vents descendant des rochers, formant par conséquent de certaines petites cascades causent des dommages interest dans mes propriétés.

Les parties mouillasses Etant dangereusement affectées par certains petits sables, obtent entièrement la salubrité des amendements faits dans mes champs. Par conséquent moi citoyen, et ne devant pas m'ordonner de faire faire certains petits rimandelles sur le champ de mon voisin, afin de partager entre nous deux ces Eaux accroupies par la saleté du dégat

J'espère M. le Préfet de votre bonté incompatible, attendré avec plaisir le retour de votre honorable et satisfaisance reponse

Je suis M. le Préfet avec la plus grande affection possible votre tout et simple suget.

Signé Mécusson.

RICHE ET PAUVRE.—Quoique faisant partie de la garde nationale depuis deux ans, M. Hubert n'a pas encore monté sa garde. Aussi le voilà-t-il traduit devant le conseil de discipline de son bataillon. « J'ai protesté, s'écrie-t-il ; je suis en appel devant le jury de recensement. »

Le président :—Cela ne vous regarde pas.

M. Hubert :—Attendez au moins pour me condamner qu'il se soit prononcé sur mon appel.

Le rapporteur :—J'ai reçu ce matin même une note du jury que je vais communiquer au conseil.

M. Hubert, avec joie :—Le jury a prononcé ?

Le rapporteur :—Oui, Monsieur.

M. Hubert :—Alors, je suis content, je suis tranquille, je suis sûr de mon affaire. Ils sont venus chez moi, ces Messieurs, ils ont examiné mon intérieur ; je suis gueux comme un rat, je manque de bottes, et je couche dans une vieille malle. Vous comprenez bien que je n'ai pas le moyen de m'habiller... je leur ai dit : Voyez-vous, si vous me confiez un fusil, je le laverai. C'est mon caractère !... ils ont été touchés de cette preuve de franchise, et ils ont paru enchantés de ma réception, si bien même, qu'ils m'ont dit en sortant : On ne vous taquinera plus !

Le président :—Quels sont donc vos moyens d'existence ?

M. Hubert :—Je n'en ai pas... je vis au jour le jour, je rencontre un ami qui me paie à déjeuner, un autre à dîner, un autre me prête un pantalon... Si un ami m'offre un petit verre, je lui dis : écoute, fais-moi blanchir ma chemise, ça te coûtera le même prix, et ça me flattera davantage.

Le rapporteur :—Eh bien ! Monsieur, malgré tout cela, la décision du jury vous donne place irrévocablement dans les rangs de la garde nationale. Il paraît, d'après enquête, que le logement de M. Hubert se compose de deux chambres, ayant chacune leur porte d'entrée. Il y en a une, en effet, très misérablement meublée, mais l'autre renferme tout ce qui dénote l'élégance la plus raffinée. Son cabinet renferme même une curieuse collection de médailles d'or et d'argent !

M. Hubert :—Je proteste ! je suis pauvre comme Aristide ; j'occupe cette chambre en garni, et je ne paie pas mon loyer.

Le président :—Le conseil vous acquitte, Monsieur ; mais, au premier billet de garde, tâchez d'être exact !

M. Hubert :—Allons, vous le voulez, je fâcherai !... j'emprunterai un uniforme... Je veux dire que je n'ai pas le moyen d'en acheter un... C'est égal, je donnerais bien 1,500 fr. d'appointements fixes à qui viendrait la monter à ma place.

L'ARTISTE ET SON VIOLON.—L'audiencier, appelant : M. le procureur du roi contre Choquart.—Une grosse voix dans l'auditoire : Le plus souvent des plus souvent, qu'il apparaîtra, le *faignant* de Choquart ! Allez donc voir s'ils viennent, Jean !

L'audiencier : Silence ! (s'adressant au tribunal) ; Choquart a été assigné au parquet. Il n'a pas été trouvé à son domicile.—La grosse voix : Son domicile ! excusez ! un domicile, et puis Choquart, ça fait deux. Jamais cet intrigant n'a été compatible avec la valicence d'un domicile quelconque. Ça perche, des êtres comme ça ; ça ne loge pas !

M. le président : Appelez les témoins.—L'homme à la grosse voix, s'avancant à la barre : Faineux ! c'est dit, j'vas exposer mes moyens devant la justice qui ne me connaît pas et le public dont depuis quarante-cinq ans j'ai l'avantage d'être avantageusement connu.

M. le président : Quel est votre nom ?—L'homme à la grosse voix, montant d'une octave : Jérôme-Chrysostôme-Bonaventure Ruguet, artiste musicien, ex-chef de musique de la garde nationale de Domfront, ex-chef de musique de la garde nationale d'Argentan, professeur, et, domicilié à Paris, place Maubert, pour vous servir.

M. le président : assez ! assez !—Jérôme Ruguet : Et philosophe !... J'ai dit.

M. le président : Il paraît que ce Choquart vous a volé un violon ?—Oui, M. le président, il me l'a *esbiné* le vrai instrument de mon existence, et c'est comme s'il m'avait enlevé une foule de pains de quatre livres de la bouche.... Encore s'il ne s'agissait que de mon violon ! Mais ce n'est pas tout, le cuirassier Choquart ne se contente pas de si peu : non content de m'avoir effarouché mou Stradivarius, il a dit deux mots à ma commode ; il m'a pris mon meilleur pantalon, mon plus beau col et mes plus jolis souliers ; il s'a joué un air de valse à soi-même sur mon même Stradivarius, et pstt... courez après Choquart !

M. le président :—Allez vous assoir !

Jérôme Ruguet, se tournant vers l'auditoire.—Vous riez, peuple volage ! voulez-vous des preuves ? Voici les *titines* aux semelles *gâteau-feuilleté* qu'il m'a laissées en place de mes charmantes chaussures ! Voici le vieux garance à doublure de cuir qu'il a eu l'indulgence de me transmettre en remplacement de mon pantalon. Voilà comme quoi je me suis vu induit à me déguiser en cuirassier et à marcher toute la journée avec ses bottes sur le derrière de son pantalon.

Le tribunal, adjugeant le profit du défaut, condamne Choquart à un an de prison.

Ruguet.—Et moi, je prie, pour dédommagement, M. l'audiencier de me taxer ma présente assignation, à cette fin que le budget m'accroisse la bagatelle de deux francs.